

VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de MONTVILLE le mardi 11 septembre 2018 à 19 h en session ordinaire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a été informé, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, d'un projet de mise à disposition de personnel entre la Commune de Montville et le Centre Communal d'Action Sociale. L'objectif de cette mise à disposition est d'organiser des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie en direction des résidents de la Résidence autonomie Judith Dutheil ou le cas échéant des personnes extérieures.

En complément de cette nouvelle mise à disposition, il sera nécessaire de renouveler la mise à disposition du CCAS, pour une durée de 36 mois de 3 agents déjà en poste.

1) Reconversion du site Legrand – Acquisition du site et cession d'une partie des immeubles au Service départemental d'incendie et de secours – Déclaration d'intention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 24, contre : 0, abstentions : 3), a :

- approuvé la poursuite de la procédure d'acquisition de l'intégralité du site LEGRAND de Montville,
- formulé sa ferme intention de céder une partie du site cadastrée AK 361p, 554p et 557p, pour une superficie approximative de 5 800 m² moyennant l'euro symbolique au profit du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,
- approuvé, dans le cadre de l'opération d'implantation d'une caserne, le principe de réaliser aux frais de la commune une voie secondaire et la démolition d'une travée d'un bâtiment ancien implanté sur l'emprise à transférer au Service départemental d'incendie et de secours,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à engager la procédure de transfert d'une partie du site au profit du Service départemental d'incendie et de secours,
- approuvé le maintien du partenariat avec l'Établissement public foncier de Normandie en matière de portage foncier et d'études complémentaires,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à engager toutes démarches utiles en vue de la bonne réalisation de ce projet, notamment en recherchant des partenariats et des cofinancements,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

2) Convention d'étude avec l'Établissement public foncier de Normandie sur les sites « Legrand et Badin »

Afin d'engager la phase opérationnelle du projet de reconversion, certaines études complémentaires sont à effectuer. L'EPF Normandie a proposé à la commune de l'assister dans ces études, d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a approuvé les modalités du lancement de ces trois études complémentaires ainsi que les termes de la convention entre la commune et EPF Normandie et a autorisé Madame le Maire à la signer.

- 3) Rapport annuel du délégataire 2017 de VEOLIA Eau pour le contrat d'affermage du Service Public d'Assainissement (Ville de Montville)
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation et de l'examen du rapport annuel 2017 du délégataire VEOLIA Eau relatif au service public d'assainissement collectif.
- 4) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2017
Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017 qui sera transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr. Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.
- 5) Rapport d'activité 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation et de l'examen du rapport annuel 2017 du délégataire VEOLIA Eau relatif au service public d'assainissement non collectif.
- 6) ENEDIS-EDF – Compte rendu annuel d'activités 2017
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du compte rendu annuel d'activités 2017 d'ENEDIS-EDF.
- 7) Contrat de concession entre la Ville de Montville et GRDF – Compte rendu annuel d'activité de concession 2017
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du compte rendu de concession 2017 de GRDF.
- 8) Communauté de Communes Inter Caux Vexin – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2017.
- 9) Rapport d'activités 2017 du Syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec.
- 10) Projet de fusion du Syndicat mixte de la Vallée du Cailly, du Syndicat mixte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et du Syndicat de bassin versant (SBV) de Clères-Montville – Avis du Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :
 - a approuvé le projet de périmètre de fusion du Syndicat mixte de la Vallée du Cailly, du Syndicat mixte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et du Syndicat de bassin versant (SBV) de Clères-Montville,
 - a autorisé Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 11) Travaux d'extension et de mise en accessibilité de la Mairie – Modification temporaire du lieu de célébration des mariages
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a accepté, pendant toute la durée d'indisponibilité liée aux travaux d'extension et de mise en accessibilité de la Mairie, de désigner le Musée des Sapeurs-Pompiers de France, qui recevra temporairement l'affectation d'annexe de la maison commune, pour suppléer l'habituelle salle des mariages de la Mairie, et a décidé qu'à ce titre les mariages pourront y être célébrés.

- 12) Dénomination d'un espace public – Esplanade Cambronne-lès-Ribécourt
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a approuvé la dénomination de l'espace public situé au droit du Musée des Sapeurs-Pompiers de France « Esplanade Cambronne-lès-Ribécourt » qui entrera en vigueur à compter du 11 novembre 2018.
- 13) Programme de voirie 2018 – Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a décidé d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter Caux Vexin en vue de participer au financement du programme de voirie de 2018, à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT, soit un montant prévisionnel de participation de 4 650,00 € en investissement, pour la réalisation de travaux de voirie, rue au Sel à Montville.
- 14) Budget assainissement – Délibération autorisant Madame le Maire à amortir des biens de faible valeur sur un an
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a autorisé Madame le Maire à inscrire une motopompe sur la liste des biens de faible valeur au budget assainissement et à fixer la durée d'amortissement à un an.
- 15) Organisation d'une sortie thématique sur les champignons – Adoption du tarif d'inscription
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a décidé de fixer le tarif des sorties « champignons » à 5 € par participant (adulte ou enfant), à compter de l'automne 2018.
- 16) Modification du tableau des effectifs
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), a approuvé le tableau des effectifs modifié, à compter du 13 septembre 2018, portant sur la création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet.